



COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 25 septembre 2023

A V I S

ELECTIONS FEDERALES DU 22 OCTOBRE 2023

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

L'Assemblée primaire est convoquée afin de procéder à :

- l'élection de huit députés(e)s au Conseil national pour la législature 2023-2027 ;
- l'élection de deux député(e)s au Conseil des Etats pour la législature 2023-2027.

L'horaire d'ouverture des bureaux de vote au Centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- dimanche 22 octobre 2023 : 10h30 - 11h30

Vote par correspondance généralisé

L'article 26 LcDP prévoit le vote par correspondance généralisé. Par conséquent, pour chaque élection et votation, chaque citoyen reçoit d'office à son domicile le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique en votant par correspondance.

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles (*il est impératif de signer la feuille de réexpédition et de coller sur celle-ci votre étiquette de vote personnelle, sous peine de nullité*) :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste,
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, **dès la réception du matériel de vote**, durant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 ainsi que mercredi de 15h30 à 18h00).

Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Second tour pour l'élection du Conseil des Etats

Pour l'élection au Conseil des Etats, si le premier tour de scrutin ne donne pas la majorité absolue aux deux candidats à élire, il sera procédé à un second tour (scrutin de ballottage) le **dimanche 12 novembre 2023**.

L'horaire d'ouverture du bureau de vote au Centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- dimanche 12 novembre 2023 : 10h30 - 11h30

Vote par correspondance généralisé

L'article 26 LcDP prévoit le vote par correspondance généralisé. Par conséquent, pour chaque élection et votation, chaque citoyen reçoit d'office à son domicile le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique en votant par correspondance.

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles : *(il est impératif de signer la feuille de réexpédition et de coller sur celle-ci votre étiquette de vote personnelle, sous peine de nullité)* :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste,
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, **dès la réception du matériel de vote**, durant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 ainsi que mercredi de 15h30 à 18h00).

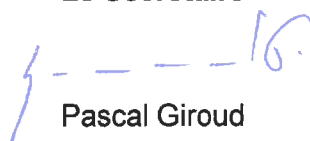
Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Si un/e électeur/électrice ne recevait pas son matériel de vote (problème d'adresse, de dépôt d'acte d'origine ou autre), il/elle devra contacter le bureau communal jusqu'au vendredi qui précède le scrutin à 11h00 au plus tard.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire


Pascal Giroud

La Présidente


Florence Carron Darbellay